

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (81)691

Vol. 1981/0203

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

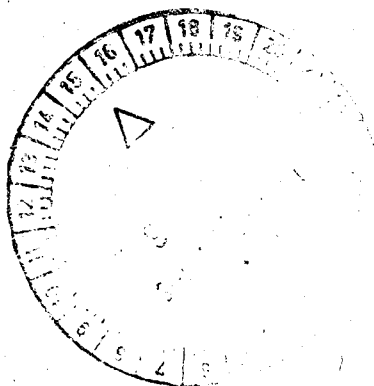
COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(81) 691 final

Bruxelles, le 19 novembre 1981

QUATRIEME RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL
sur l'exécution du programme d'assistance financière et technique aux
pays en voie de développement non associés

(situation au 31 juillet 1981)



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- a) Considérations générales
- b) Programmes 1976-80
- c) Programme 1981

III. EXECUTION DU PROGRAMME

- a) Considérations générales
- b) Taux d'exécution du programme
- c) Avancement des différents programmes et projets

IV. QUESTIONS PARTICULIERES

- a) Cofinancement
- b) Etudes et assistance technique

V. CONCLUSIONS

I. INTRODUCTION

Le règlement régissant le programme communautaire d'assistance financière et technique aux pays en voie de développement non associés (1) prévoit que chaque année la Commission doit fournir au Parlement et au Conseil des informations sur la gestion de ce programme. Le présent document est le quatrième rapport d'exécution de ce genre (2); il se réfère à l'exécution de tous les programmes concernant les pays non associés de 1976 jusqu'au 31 juillet 1981.

Il sera toutefois le dernier rapport à suivre ce schéma particulier. Etant donné les changements de procédures résultant de l'adoption du règlement susmentionné en février dernier, les futurs rapports seront forcément légèrement différents en ce qui concerne la chronologie et le contenu. Premièrement, ils seront présentés un peu plus tôt dans l'année et ils couvriront l'année précédente jusqu'au mois de décembre (au lieu de juillet de l'année en cours comme c'est le cas actuellement). Deuxièmement, en plus de l'aperçu normal de l'exécution des projets, ils comporteront aussi une vue d'ensemble du programme pour l'année précédente, qui remplacera l'examen annuel présenté au Conseil au titre de la procédure ad hoc appliquée avant 1981.

Il est prévu que le premier de ces rapports nouvelle formule sera présenté au cours du deuxième trimestre de 1982, qu'il couvrira l'année jusqu'au 31 décembre 1981 et qu'il contiendra des commentaires détaillés sur le programme 1981. Il y aura donc un certain chevauchement avec le présent rapport.

II. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

II.a) Considérations générales

Le programme d'aide aux pays non associés a commencé en 1976, après décision antérieure de la Communauté d'élargir la zone géographique de ses activités d'aide au développement et d'accroître ses efforts en faveur des PVD les plus pauvres.

.../...

(1) Règlement du Conseil 442/81.

(2) Les rapports précédents ont été présentés en 1978, 1979 et 1980 et la période de référence de chacun d'eux s'achevait au 31 juillet de l'année correspondante.

Les orientations politiques fondamentales du programme sont définies dans le règlement 442/81 et sont complétées par les orientations générales formulées par la Commission pour chaque programme annuel (1). En bref, ces orientations politiques peuvent se résumer comme suit :

- l'aide s'adresse aux pays en voie de développement les moins favorisés et aux couches de population les plus nécessiteuses dans les pays en question;
- une importance particulière revient au développement du milieu rural ainsi qu'à l'amélioration de la production alimentaire;
- une participation à des projets régionaux peut être envisagée à titre subsidiaire (et dans ce cas les projets ne relevant pas du secteur rural peuvent être pris en considération);
- une partie de l'aide est réservée à des mesures destinées à faire face à des circonstances exceptionnelles, notamment à des projets qui visent à favoriser la reconstruction en cas de catastrophes;
- l'aide est non remboursable et elle peut être utilisée pour couvrir les dépenses d'importation ainsi que les dépenses locales;
- les projets peuvent être financés directement (de façon autonome) ou en cofinancement avec des Etats membres ou des organismes internationaux;
- l'allocation des fonds devrait contribuer à maintenir une présence communautaire dans les grandes régions du monde en développement.

Chaque programme annuel a été préparé sur la base d'idées de projet rassemblées par la Commission auprès des pays bénéficiaires éventuels, des organismes d'aide des Etats membres et d'organisations d'aide internationales. La sélection et la préparation des projets ont été effectuées conformément aux objectifs politiques fondamentaux définis ci-dessus, tout en tenant compte non seulement de la viabilité économique et technique des différents projets mais aussi de la nécessité d'élaborer un programme général équilibré conforme aux besoins respectifs des différents pays bénéficiaires.

Une grande attention est accordée aux préférences manifestées par les gouvernements des pays bénéficiaires ainsi qu'à la compatibilité entre les différents projets et les besoins et priorités de développement des pays considérés. En fait, un effort croissant a été accompli au fil des années pour assurer une plus grande cohérence entre les actions financées par la Communauté dans les différents pays bénéficiaires. C'est ainsi, par exemple, que certaines régions ou certains secteurs ont parfois été choisis comme zones prioritaires de financement communautaire en collaboration avec les pays bénéficiaires.

Lorsqu'un projet a fait l'objet d'une instruction complète, la décision de financement définitive est prise par la Commission après consultation des Etats membres. Jusqu'en 1980, cette consultation avait lieu une fois par an par la présentation au Conseil du rapport annuel pris comme un tout. Toutefois, à partir du programme de 1981 la Commission a pu demander un avis sur chaque projet particulier au comité d'aide créé par le nouveau règlement. Ce comité, composé de

.../...

(1) Bien que le règlement n'ait été arrêté officiellement qu'en février 1981, ses orientations politiques fondamentales ont commencé à être strictement appliquées à partir du programme de 1978.

représentants des Etats membres et présidé par la Commission, se réunit plusieurs fois par an et il est possible ainsi d'adopter les projets au fur et à mesure de leur mise au point au lieu d'attendre que l'élaboration de l'ensemble du programme soit achevée.

II.b) Les programmes 1976-1980

II.b)1. Fonds disponibles

Le total des fonds disponibles au titre du programme d'aide aux pays non associés a augmenté assez rapidement depuis le lancement dudit programme en 1976 (bien que moins rapidement que la Commission l'aurait souhaité elle-même compte tenu des besoins pressants auxquels il est censé répondre).

De 20,0 millions d'Ecus en 1976 le budget annuel du programme est passé à 138,5 millions d'Ecus en 1980 (1). Le rythme d'accroissement a été le suivant (en millions d'Ecus).

1976	1977	1978	1979	1980	Total 1976-80	1981
20,0	45,0	70,0	110,0	138,5	383,5	150,0

Ces fonds sont fournis au titre du budget général de la CEE, avec inscriptions annuelles distinctes pour les engagements et les paiements. Les crédits d'engagement sont "dissociés", de telle sorte qu'en vertu des règlements financiers de la Communauté il est prévu une période de deux ans au cours de laquelle les crédits disponibles doivent être engagés (c'est-à-dire l'exercice budgétaire correspondant plus l'année suivante). Si les crédits ne sont pas engagés pendant cette période par décisions de financement concernant des projets déterminés, ils sont annulés.

La Commission a pour habitude d'engager la totalité des fonds nécessaires à un projet déterminé dès son lancement. Toutefois il est évident que les paiements résultant de cet engagement sont étalés sur toute la période d'exécution du projet concerné. Pour le type de projet de développement rural financé au titre du présent programme, la période d'exécution est généralement de 5 ans environ, encore qu'elle puisse à l'occasion n'être que d'un an au minimum ou de 7 ans au maximum.

II.b)2. Les programmes annuels 1976-80

Lorsque le budget annuel (crédits d'engagement) est connu, une petite part des fonds disponibles est mise de côté pour les projets de reconstruction en cas de catastrophes (disposition introduite en 1977) et pour les crédits relatifs aux frais administratifs et aux études à petite échelle et assistance technique. (Dispositions introduites en 1977 et 1979 respectivement). Les fonds restants sont répartis entre les trois principales zones géographiques (Asie, Amérique latine

(1) Pour simplifier on utilise le terme "Ecu" (unité monétaire européenne) dans le présent rapport. Mais en réalité le nom et la nature de l'unité ont été légèrement modifiés au cours du programme : appelée initialement UC (unité de compte) en 1976 et 1977, devenue UCE (unité de compte européenne) de 1978 à 1980, elle s'appelle Ecu à partir de 1981.

et Afrique) suivant les proportions indicatives fixées chaque année dans les orientations générales que la Commission soumet au Conseil. Les différents projets sont choisis et approuvés dans les limites de cette répartition géographique, suivant les critères et procédures définis plus haut.

Le tableau suivant indique les grandes allocations de crédits au titre des programmes 1976-80 (millions d'Ecus) :

	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Crédits d'engagement						
- Budget annuel	20,0	45,0	70,0	110,0	138,5	383,5
- Report	-	-	-	6,9	11,0	-
Total I	20,0	45,0	70,0	116,9	149,5	383,5
Dispositions spéciales						
- Réserve d'urgence	-	-	2,0	11,1	13,9	27,0
- Frais administratifs	-	0,2	0,6	1,0	1,7	3,5
- Etudes à petite échelle/AT	-	-	-	1,5	1,0	2,5
Total II	-	0,2	2,6	13,6	16,6	33,0
Répartition géographique						
- Asie	18,0	34,8	43,0	71,9	89,85	257,55
- Amérique latine	2,0	10,0	14,0	19,5	24,35	69,85
- Afrique	-	-	3,5	0,9	14,50	18,90
Total III	20,0	44,8	60,5	92,3	128,7	346,3
Financement total du programme (II + III)	20,0	45,0	63,1	105,9	145,3	379,3
Crédits reportés	-	-	6,9	11,0	4,2	4,2

L'un des points de ce tableau mérite peut-être un commentaire particulier; il s'agit du report occasionnel de crédits d'un programme à un autre et du léger écart qui en résulte entre le financement d'un programme annuel et le volume des crédits budgétaires disponibles pour l'exercice correspondant. C'est ainsi, par exemple, que le budget 1978 prévoyait un total de 70 millions d'Ecus en crédits d'engagement destinés à être effectivement engagés en 1978 ou en 1979. Sur ce montant 63,1 millions d'Ecus ont été engagés pendant ces deux exercices pour des projets relevant du programme 1978, tandis que 6,9 millions d'Ecus ont été reportés sur le programme 1979 et engagés en 1979.

.../...

Le report de crédits d'un programme à un autre est nécessaire lorsque, pour une raison ou pour une autre, un projet doit être annulé au dernier moment (c'est-à-dire peu de temps avant la fin de la période d'engagement de deux ans). Dans ces conditions, il est généralement impossible de proposer immédiatement un nouveau projet pour ce programme et les crédits sont alors transférés sur un projet relevant du programme de l'exercice suivant, déjà entièrement instruit et pouvant faire l'objet d'un engagement immédiat. Bien entendu un montant équivalent est libéré dans le budget applicable à ce second programme, mais une année entière s'écoule avant qu'il faille engager ces crédits, ce qui donne un délai suffisant pour trouver un projet de remplacement.

En fait, cette procédure n'a été appliquée que très rarement, lorsqu'un projet est annulé en raison d'un changement de politique du pays bénéficiaire ou lorsqu'il est évident qu'un projet ne peut pas répondre aux critères d'appréciation de la Commission. Toutefois, il faut une certaine souplesse pour traiter les cas de ce genre et la procédure décrite ici a l'avantage d'empêcher l'annulation de crédits tout en permettant de respecter intégralement les règlements financiers de la Communauté. Il faut souligner que cette procédure ne permet qu'un transfert de fonds entre programmes et non entre budgets. Tous les crédits budgétaires doivent obligatoirement être engagés avant l'expiration de la période de deux ans.

II.b)3. Caractéristiques fondamentales des programmes 1976-1980

II.b)3.1) Remarques générales

Des commentaires détaillés sur les différents aspects de ces programmes figurent dans les sections suivantes. Toutefois, certaines indications statistiques fondamentales sont peut-être utiles pour placer le programme général dans la bonne perspective.

Au titre des 5 programmes exécutés entre 1976 et 1980, un total de 379,3 millions d'Ecus a été engagé pour des projets ou programmes déterminés (représentant 99 % des crédits budgétaires disponibles) (1). Ces crédits ont été alloués à 150 actions distinctes (2), menées dans 24 pays bénéficiaires différents (plus 15 organisations bénéficiaires).

Le revenu moyen par tête dans les pays qui reçoivent une aide au titre de ce programme est de 240 dollars; il va de 90 dollars au Bangladesh à 910 dollars en République dominicaine (uniquement réserve d'urgence). La population totale de ces pays bénéficiaires est de l'ordre de 1 250 millions d'habitants, soit environ 60 % de la population totale des pays en voie de développement (3). En effectuant un calcul très approximatif, on peut voir que les crédits fournis au titre du programme d'aide aux pays non associés représentent une contribution totale par personne de 0,3 Ecu pour la période 1976-80. C'est évidemment très inférieur aux 8,3 Ecus par tête mis à la disposition des pays ACP sous forme d'aide financière et technique au titre du quatrième FED pendant la période correspondante.

.../...

- (1) Le 1 % restant est constitué par le faible report effectué sur le programme 1981.
- (2) Ici les actions de moindre importance financées au titre du montant prévu pour l'AT n'ont pas été prises en compte séparément; en lieu et place, chaque inscription annuelle concernant l'AT ou les frais administratifs a été considérée comme une action.
- (3) Les données sur la population et les revenus utilisées dans le présent document sont tirées du rapport annuel 1980 de la Banque mondiale et sont généralement des estimations se référant à l'année 1978.

Sur les 150 actions distinctes financées au titre de ces programmes 70 au total (représentant 44 % de l'ensemble du financement des programmes) ont été cofinancées avec d'autres donateurs; 45 projets (11 % du financement) avaient un caractère régional, tandis que 11 projets (7 %) ont été financés au titre de la réserve d'urgence (catastrophes). Trente-six actions (7 % du financement) ont pris la forme d'études préparatoires de projets ou d'assistance technique. (Cette énumération des différentes catégories n'est pas exhaustive).

La dimension moyenne des projets, sur la base des cinq programmes, a été de l'ordre de 3,1 millions d'Ecus pour les projets d'investissement et de 0,7 million d'Ecus pour les études et l'assistance technique (non compris les études plus restreintes financées au titre du montant prévu pour l'AT). Des moyennes brutes de ce type sont évidemment assez trompeuses puisqu'elles masquent des écarts de très grande amplitude. Les études ont représenté des montants allant de 100 000 à 800 000 Ecus, alors que les projets d'investissement allaient de 0,5 million d'Ecus (pour un projet d'approvisionnement en eau aux Maldives) à 18,0 millions d'Ecus (pour un projet de crédit rural en Inde).

11. Répartition géographique et principaux bénéficiaires

Comme le montre le tableau qui précède, au cours de la période 1976-1980 74 % des ressources disponibles ont été attribués à l'Asie. L'Amérique latine en a reçu 20 % et les pays non associés d'Afrique 6 %. Cette répartition générale est conforme à la ventilation indicative proposée dans les orientations annuelles.

Une liste complète des différents pays et organisations bénéficiaires, indiquant le total des crédits attribués à chacun et chacune entre 1976 et 1980, est jointe à l'annexe 1. On notera toutefois que la plus grosse part des crédits a évidemment été attribuée à un nombre relativement faible de principaux bénéficiaires. Les cinq principaux bénéficiaires (Inde, Bangladesh, Indonésie, Sri Lanka et Pakistan) ont compté ensemble pour 54 % dans le total des crédits, tandis que les dix principaux bénéficiaires (les pays susmentionnés plus la Thaïlande, le Zimbabwe, le Honduras, Haïti et la Bolivie) ont reçu 73 % du total.

Le principal pays bénéficiaire est l'Inde qui a reçu au total 97,3 millions d'Ecus (en considérant à la fois les projets normaux et les projets d'urgence), soit 25 % du total. Les autres grands bénéficiaires ont été le Bangladesh (9 %), l'Indonésie (7 %), le Sri Lanka (6 %), le Pakistan (6 %) et la Thaïlande (5 %).

La concentration du financement sur ces grands bénéficiaires ne résulte que de leurs dimensions et de leurs besoins respectifs et n'implique aucunement que les pays bénéficiaires plus petits aient été négligés; 11 pays ont reçu chacun entre (5 % et 1 % du total, tandis que 7 autres pays ont reçu entre 1 % et 0,1 %.

.../...

-
- (1) Les études financées au titre du montant prévu pour l'AT ont même été de dimension plus modeste, souvent de l'ordre de 30 000 à 50 000 Ecus.

En ce qui concerne l'objectif fondamental du programme, qui est d'aider les pays les plus pauvres, on peut noter que pendant la période 1976-1980, au total 78 % des crédits ont été alloués à des pays dont le PNB par tête est inférieur à 500 dollars. Les pays se rangeant dans le groupe "à bas revenus" de la Banque mondiale (PNB par tête inférieur à 360 dollars) ont reçu 63 % du total, tandis que les pays figurant sur la liste des pays les moins avancés (PMA) des Nations unies ont reçu 16 %. (1)

En interprétant ces chiffres, il conviendra de noter avant tout qu'il n'a pas été tenu compte des projets régionaux (comptant pour 11 % du total des crédits). Une part considérable de toutes ces actions, y compris le programme d'AT financé par la Banque asiatique de développement et l'aide à la recherche agricole par le biais des instituts GCRAI, a été orientée tout particulièrement vers les problèmes des pays les moins avancés.

Il conviendrait aussi de noter que la faiblesse apparente de la part du total des crédits destinés au groupe des PMA s'explique simplement par la faible dimension de ce groupe. A l'exception du Bangladesh, tous les pays figurant sur la liste des PMA sont des petits pays n'ayant qu'une faible capacité d'absorption. En fait, le Bangladesh a reçu à lui seul 55 % du total des crédits destinés aux pays non associés de ce groupe, Haïti, le Népal et le Laos étant les autres principaux bénéficiaires.

Enfin, il convient de noter aussi que si le programme en faveur des pays non associés vise essentiellement les pays en voie de développement les plus pauvres, ce n'est pas là son seul objectif. Le règlement concernant le programme précise aussi qu'il convient d'assurer une présence communautaire dans les grandes régions du monde en développement en visant un équilibre géographique raisonnable entre ces régions. En outre, le règlement et les orientations annuelles successives ont également souligné qu'il convenait d'accorder une attention toute particulière à la promotion de la coopération régionale.

La manifestation la plus nette de ces objectifs complémentaires dans les structures concrètes du programme est, bien entendu, la tranche de 20 % du total des crédits consacrée à la région latino-américaine, d'importantes allocations étant réservées aussi aux pays de l'ASEAN et du Pacte andin (si l'on considère l'ensemble des projets nationaux et régionaux, ces deux groupements ont reçu respectivement 14,8 % et 6,5 % des crédits de programme).

.../...

-
- (1) Les pays du groupe des PMA pouvant bénéficier de l'aide aux pays non associés sont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, Haïti, le Laos, les Maldives, le Népal, le Yémen du Nord et le Yémen du Sud. Le groupe des pays à bas revenus défini par la Banque mondiale comprend les pays susmentionnés (à l'exception des deux Yémens) plus l'Angola, la Birmanie, l'Inde, l'Indonésie, le Cambodge, le Mozambique, le Pakistan, le Sri Lanka et le Viêt Nam. Le groupe des pays ayant un PNB par tête inférieur à 500 dollars comprend tous ceux figurant sur la liste des pays à bas revenus plus le Honduras, la Thaïlande, le Yémen du Sud et le Zimbabwe.

Les pays appartenant à ces régions ne se rangent généralement pas parmi les plus pauvres du monde. En Amérique latine, seule Haïti se range dans la catégorie des PMA ou même dans le groupe à bas revenus, tandis que le Honduras y est le seul autre pays dont le PNB par tête est inférieur à 500 dollars. Dans le groupe ASEAN, seule l'Indonésie fait partie du groupe à bas revenus, tandis que la Thaïlande et les Philippines se situent respectivement juste en dessous et juste au-dessus de la barre des 500 dollars.

Bien qu'elles ne soient pas parmi les plus pauvres, ces régions présentent une importance économique et politique considérable pour la Communauté et, par souci d'équilibre, il faut obligatoirement qu'une part non négligeable des fonds soit consacrée à ces régions. En outre, il convient de noter qu'on veille tout particulièrement à ce que les projets financés dans ces pays relativement plus avancés répondent directement aux besoins des couches les plus nécessiteuses de la population.

iii. Allocation par type de projet

Les projets compris dans le programme en faveur des pays non associés peuvent être de plusieurs types : ils peuvent revêtir un caractère national ou régional, être autonomes ou cofinancés, avoir été conçus pour faire face aux conséquences d'une catastrophe, consister en des études ou une assistance technique. Le tableau qui suit donne la ventilation générale des crédits entre ces principales catégories pour la période 1976-1980.

Les actions régionales ont représenté environ 11 % du total des crédits pendant la période 1976-80. Cette catégorie comprend non seulement les projets spécifiques de coopération régionale en faveur de groupements comme l'ASEAN ou le Pacte andin, mais aussi diverses actions présentant un intérêt régional plus large, comme les instituts de recherche GCRAI.

La proportion des crédits destinés aux projets nationaux a notablement diminué depuis 1978, mais il est probable qu'elle recommencera à augmenter dans quelques années, lorsque les travaux de préparation de projets effectués dans ce domaine (notamment en faveur de l'ASEAN) commenceront à porter leurs fruits. D'une manière générale, il est cependant plus difficile d'identifier les projets régionaux valables que les projets nationaux, en particulier parce que de nombreux PVD se sentent légitimement plus concernés par les besoins pressants manifestes dans leurs économies nationales que par les avantages virtuels que pourrait offrir la coopération régionale.

Les projets d'urgence en cas de catastrophe, comportant des travaux de reconstruction de longue durée ou des activités de prévention qui ne sont généralement pas couvertes par l'aide d'urgence normale ont représenté 9 % du total des crédits depuis 1978 (date à laquelle ces projets ont été introduits). Ce chiffre est conforme aux proportions suggérées dans les orientations annuelles de la Commission. Mais, naturellement, la part consacrée à de tels projets peut varier considérablement d'une année à l'autre en fonction des besoins qui apparaissent et de la possibilité de définir des actions valables pour répondre auxdits besoins.

	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Nombre de projets	8	23	35	39	45	150
Total des crédits du programme (millions d'Ecus)	20,0	45,0	63,1	105,9	145,3	379,3
Projets régionaux						
Nombre	2	7	16	11	9	45
part des crédits (%)	17,5	21,3	17,0	7,7	6,3	10,9
Projets d'urgence en cas de catastrophe						
Nombre	-	-	1	5	5	11
Part des crédits (%)	-	-	3,2	10,5	9,6	7,1
Projets cofinancés						
Nombre	4	14	15	16	21	70
Part des crédits (%)	45,0	53,8	52,1	38,3	40,3	43,6
Etude et AT générale						
Nombre	1	4	14	9	8	36
Part des crédits (%)	7,5	5,1	8,7	6,3	7,0	6,9

Note : Ce tableau ne distingue que certaines catégories spécifiques de projets. La catégorie études et AT générale comprend les montants spéciaux pour l'AT et les dépenses administratives mais exclut l'AT axée sur la réalisation de projets spécifiques.

.../...

Les deux autres types de projets mentionnés dans le tableau qui précède - les projets cofinancés et les études - sont examinés de manière plus approfondie dans une partie ultérieure du présent rapport. Toutefois, indiquons brièvement que pendant la période de référence les projets cofinancés ont compté pour 44 % dans le total des crédits du programme. Ce chiffre a varié dans une certaine mesure d'une année à l'autre en fonction des projets disponibles mais, dans l'ensemble, une partie substantielle du programme a été consacrée à des projets cofinancés avec d'autres donateurs.

Enfin, les études et l'assistance technique générale ont représenté 7 % du total. Ce chiffre peut paraître faible, mais ces actions sont en fait d'une importance cruciale pour l'ensemble du programme étant donné le rôle qu'elles jouent pour résorber les goulots d'étranglement qui apparaissent dans de nombreux pays en voie de développement lors de la préparation et de la réalisation des projets.

iv. Ventilation sectorielle

Le tableau suivant donne la ventilation générale entre les grands secteurs économiques des crédits alloués par le passé aux pays non associés (la classification utilisée ici est légèrement modifiée par rapport à celle des précédents rapports afin de l'aligner sur la ventilation générale utilisée par l'OCDE). Une ventilation plus détaillée, indiquant les principaux sous-secteurs, figure à l'annexe 2.

	1976	1977	1978	1979	1980	Total 1978-80
Total des crédits du programme (millions d'Ecus)	20,0	45,0	63,1	105,9	145,3	379,3
dont :	%	%	%	%	%	%
Production agricole	90,0	82,4	79,0	65,3	72,9	73,8
Services agricoles	10,0	17,1	12,4	24,0	9,6	15,0
Installations	-	-	3,5	3,0	4,7	3,2
Développement social	-	-	3,8	5,3	10,9	6,3
Industrie	-	-	0,3	-	-	0,1
Montants pour frais administratifs et AT	-	0,4	1,0	2,4	1,9	1,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Remarque : Les grandes études ont été classées dans le secteur approprié.

.../...

Conformément aux objectifs politiques fixés dans le règlement, le programme a mis principalement l'accent sur le secteur rural et notamment la production alimentaire. Au cours des cinq programmes considérés, la production et les services agricoles ont représenté ensemble 88,8 % du total. Le secteur des entreprises de services et du développement social (couvrant aussi principalement des activités rurales) ont compté pour 9,5 % dans le total). Par ailleurs, le secteur industriel (couvert seulement dans le cas des projets régionaux) n'a compté quant à lui que pour 0,1 % dans ce total. Le 1,6 % restant est imputable aux montants spéciaux pour frais administratifs, AT et études à petite échelle.

Dans le secteur agricole, les activités axées sur la production ont représenté 73,8 % du total et les activités axées sur les services (crédit, recherche, vulgarisation, formation, etc.) 15,0 %. Les principaux sous-secteurs ont été la production agricole générale (18,1 % du total), l'irrigation (16,2 %), le développement intégré (11,5 %), le stockage des récoltes et moyens de production (10,1 %). L'élevage, la pêche, la sylviculture ont représenté 8,0 %, les activités de transformation et de commercialisation 5,4 %. Dans le domaine des services, les deux principaux sous-secteurs ont été le crédit rural (6,4 %) et la recherche agro-alimentaire (6,0 %).

D'autres importants sous-secteurs ont été les installations d'urgence (comme par exemple les abris contre les cyclones et les inondations, financés sur la réserve prévue en cas de catastrophes) avec 4,2 % du total, l'alimentation en eau et l'assainissement (2,5 %), la santé, l'éducation et le logement (2,1 %).

La répartition entre ces différents secteurs et sous-secteurs varie évidemment quelque peu d'une année sur l'autre, en fonction des projets présentés. Mais, à l'exception des deux premiers programmes annuels (où les montants totaux en cause étaient trop faibles pour laisser apparaître une composition bien définie), l'équilibre général ne s'est guère modifié. Les principaux secteurs d'activité sont dans l'ensemble restés les mêmes et la production alimentaire dans les pays les plus pauvres est restée l'élément central du programme.

.../...

II.c) Programme 1981 (remarques préliminaires)

Le programme 1981 pour les pays non associés est en cours d'élaboration et il serait prématuré de faire des commentaires détaillés sur ses caractéristiques et son ampleur. Toutefois, il est possible de donner déjà certaines indications générales; le programme définitif sera présenté intégralement dans le prochain rapport d'exécution.

Le total des crédits d'engagement disponibles pour le programme 1981 s'élève à 154,2 millions d'Ecus dont 150,0 millions à titre de nouveaux crédits pour le budget 1981 et 4,2 millions reportés du programme 1980.

Les orientations pour le programme 1981 ont été définies par la Commission en septembre 1980 et approuvées par le Conseil développement en novembre 1980. Ces orientations ont réaffirmé les objectifs politiques fondamentaux des années précédentes en fixant la répartition géographique des crédits comme suit : 73 % pour l'Asie, 20 % pour l'Amérique latine et 7 % pour l'Afrique (comme pour le programme 1980). La part du fonds de réserve pour les projets à mettre en oeuvre en cas de catastrophes a été fixée entre 5 % et 10 %, tandis que les montants pour dépenses administratives et études à petite échelle/assistance technique ont été fixées aux niveaux indicatifs respectifs de 2 % et 1 %.

Suite à l'approbation du règlement sur l'aide aux pays non associés en février 1981, les projets individuels sont examinés par le comité de financement créé au titre dudit règlement, avant de faire l'objet d'une proposition de décision de la Commission. Le comité s'est déjà réuni deux fois (en juin et en juillet) et deux séries de projets ont été approuvées ensuite par la Commission.

Un total de 20,55 millions d'Ecus (représentant 13 % du total des crédits) a déjà été engagé de cette manière; il se ventile comme suit entre les cinq projets suivants :

- ASEAN : Programme de coopération scientifique et technique (2,8 millions d'Ecus)
- Nicaragua : Assistance à la formation ENABAS (0,85 million d'Ecus)
- Pakistan : Programme d'alimentation en eau potable NWFP (2,7 millions d'Ecus)
- Pakistan : Port de pêche de Karachi (12,0 millions d'Ecus)
- Thaïlande : Centre de sélection des semences, région du sud (2,2 millions d'Ecus).

D'autres projets en sont actuellement à un stade d'élaboration avancée et il est prévu qu'une partie considérable des ressources du programme (au moins 75 %) sera engagée avant la fin de l'exercice en cours. Toutefois, la mise au point d'un petit nombre de projets nécessitant un examen plus détaillé ne sera achevée qu'au début de 1982. Comme on l'a noté précédemment, une liste complète des projets financés au titre du programme 1981 sera présentée dans le 5^e rapport d'exécution.

III. EXECUTION DU PROGRAMME

III.a) Considérations générales

Il faut tenir compte d'un certain nombre de données d'ordre général lorsqu'on évalue l'exécution du programme d'aide aux pays non associés. Ces points ont été soulevés dans les rapports antérieurs et ils ont une importance telle (bien qu'encore mal compris parfois) qu'il est souhaitable de les rappeler ici.

Premièrement, il convient de souligner que la capacité d'absorption de nombreux pays en voie de développement est limitée. Le manque de personnel qualifié (notamment au niveau d'exécution et au niveau intermédiaire), des structures administratives inefficaces, des goulets d'étranglement et des pénuries dans d'importants secteurs économiques font peser de lourdes contraintes sur la préparation et l'exécution des actions d'aide au développement et rendent très difficile à certains pays d'absorber efficacement les aides mises à leur disposition. Ce problème est évidemment particulièrement aigu pour les plus pauvres des pays en voie de développement.

Dans ces conditions, tout organisme donateur doit être prêt à consacrer un temps et des efforts considérables pour conseiller et assister les pays bénéficiaires dans la préparation de projets viables. Ce n'est qu'en mettant au point une procédure d'instruction de ces projets, dont le financement est étudié au fur et à mesure qu'ils sont prêts à être mis en oeuvre, qu'il est possible de garantir un flux d'aide régulier et efficace.

En outre, les donateurs doivent être prêts à apporter une assistance substantielle aux autorités bénéficiaires en ce qui concerne les aspects techniques de l'exécution et, plus généralement, ils doivent être prêts à superviser et contrôler l'ensemble du processus d'exécution avec le plus grand soin. (Il convient de noter toutefois que la responsabilité finale de l'exécution incombe forcément au bénéficiaire).

Naturellement, l'importance du soutien et l'ampleur de la supervision varient considérablement d'un projet à l'autre et d'un pays à l'autre. Mais dans beaucoup de pays parmi les plus pauvres, ces aspects doivent être suivis de très près si l'on veut avoir l'assurance qu'un projet est exécuté efficacement, que les délais de procédure et autres sont réduits au minimum et que tout changement nécessaire pour faire face à des circonstances imprévues est apporté immédiatement et efficacement.

Depuis que le programme pour les pays non associés a commencé en 1976, la Commission a fait des efforts importants et croissants pour faire face à ces problèmes. D'une part, une proportion importante du total des crédits a été consacrée à des études et à l'assistance technique en rapport avec la préparation des projets. Ces activités essentielles ont été effectuées tant par le biais d'études à petite échelle que par le biais de l'assistance technique en vue de la définition initiale et de la vérification des idées qui sont à la base des projets, ou aussi par le biais d'études plus importantes et plus détaillées en rapport avec la faisabilité finale et le travail de conception.

D'autre part, une grande attention a été consacrée aussi aux problèmes de la supervision et du contrôle. Outre le travail effectué par le personnel de la Commission basé à Bruxelles, on fait de plus en plus appel à des experts extérieurs que l'on charge de missions d'information et de supervision de courte durée. Par ailleurs, des conseillers en développement sont maintenant en poste dans deux des délégations régionales de la Commission (Bangkok et Caracas); ces fonctionnaires sont chargés de surveiller l'exécution des projets dans leur région.

Toutefois, la Commission reconnaît que ce travail devrait être intensifié, notamment en ce qui concerne l'assistance aux autorités bénéficiaires chargées de l'exécution et en ce qui concerne la supervision et le contrôle des projets. Il est évident que dans certains pays bénéficiaires tout au moins, la présence permanente d'un représentant du donateur est nécessaire pour que les programmes soient exécutés sans difficultés et retards graves. (1)

Il convient de souligner une fois encore que la réalisation de projets de développement rural dans les PVD les plus pauvres est forcément un processus de longue haleine. Comme on l'a noté dans les rapports antérieurs, un projet type de développement agricole de dimension moyenne peut nécessiter jusqu'à deux ans de travail préparatoire (depuis l'idée initiale jusqu'au stade où il est prêt pour le financement, en passant par l'étude de faisabilité, l'appréciation et la conception détaillée), suivis de cinq années ou plus pour la phase de réalisation (y compris, dans de nombreux cas, une période initiale d'un an peut-être, pour la préparation des dossiers d'appel d'offres et les adjudications, pendant laquelle aucun progrès visible ou presque n'est accompli).

Un calendrier de cet ordre est tout à fait normal pour les programmes de développement rural et il ne faudrait pas penser qu'un programme de ce genre est inefficace ou trop lent parce qu'il faut plus d'un an pour réaliser les différents projets. Malheureusement, on constate encore de temps à autre une telle incompréhension quant à la nature même de la coopération dans le domaine du développement rural.

Enfin, il serait peut-être utile d'examiner les critères en fonction desquels on peut juger l'efficacité d'un programme d'aide. Sur ce plan, l'efficacité doit nécessairement être considérée sous plusieurs angles; il y a trois aspects particulièrement importants : savoir si les fonds sont dépensés rapidement (ce qui importe tout particulièrement en période de forte inflation), s'ils sont dépensés de façon correcte (c'est-à-dire conformément aux dispositions techniques et administratives d'un projet) et, enfin, s'ils sont dépensés judicieusement (c'est-à-dire pour permettre d'obtenir les avantages économiques et sociaux visés lors de la conception du projet).

Le troisième de ces aspects est certainement le plus important; en effet, un déboursement rapide et une réalisation correcte comptent pour peu si le projet a été mal conçu ou si, pour une raison ou pour une autre, il ne profite pas à ceux à qui il était destiné. Toutefois, il n'est possible de répondre à

.../...

(1) Ce point a été souligné clairement dans plusieurs rapports récents, notamment dans le rapport de 1980 de la Cour des comptes des Communautés européennes.

cette question précise que quelque temps après l'achèvement du projet, lorsque l'on peut voir son effet global et évaluer entièrement son efficacité.

N'ayant été mis en oeuvre qu'à partir de 1976, le programme d'aide aux pays non associés est encore trop récent pour permettre une évaluation significative des projets déjà achevés. Ce sera fait dès que possible par le service de la Commission créé à cet effet. Cet exercice n'est pas encore réalisable actuellement et le présent rapport doit donc se concentrer sur les deux premiers aspects susmentionnés.

III.b) Taux d'exécution du programme

III.b)1. Engagements

La réalisation des différents projets ne peut commencer que lorsque la décision d'engagement formelle a été prise par la Commission et une convention de financement a été signée avec le bénéficiaire. Comme on l'a noté précédemment, les règlements financiers de la Communauté permettent que des engagements au titre d'un budget annuel déterminé soient effectués au cours de l'exercice budgétaire correspondant ou au cours de l'exercice suivant. Cela donne la souplesse nécessaire à la préparation et à l'instruction adéquates des projets (1). Le tableau ci-après indique le taux des engagements au titre des cinq premiers programmes d'aide aux pays non associés (avec les premiers engagements au titre du programme 1981).

Engagements en faveur des pays non associés 1976-1981

Année	Crédits budgétaires (millions d'Ecus)	Engagements (tous les programmes) (millions d'Ecus)	Taux d'engagement (pourcentage cumulé du budget correspondant)			
			Exercice budgétaire		Exercice suivant	
			juillet	décembre	juillet	décembre
1976	20,0	20,0	-	100		
1977	45,0	45,0	-	100		
1978	70,0	63,1	-	90	90	100
1979	110,0	86,9	1	73	81	100
1980	138,5	133,9	8	75	93	
1981	150,0	45,95	14			

Remarque : Les taux d'engagement indiqués ici peuvent différer légèrement de ceux indiqués dans les rapports précédents car c'est la décision de la Commission (et non l'inscription comptable) qui a été prise comme date de référence de l'engagement final afin de refléter avec plus de précision la nature réelle du processus d'engagement.

.../...

(1) Dans les programmes 1976 et 1977, les crédits d'engagement n'étaient pas dissociés et les fonds devaient être engagés au cours de l'exercice budgétaire correspondant. Cette formule n'étant pas très pratique, le système a été modifié à partir de 1978 avec l'introduction des crédits dissociés.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, un total de 394,85 millions d'Ecus a été engagé en faveur de projets de développement individuels pendant la période s'achevant au 31 juillet 1981, ce qui représente approximativement 74 % du total des crédits budgétaires mis à disposition depuis 1976. L'écart apparent entre crédits et engagements sera comblé dans une large mesure au cours du deuxième semestre de 1981, au fur et à mesure que la masse des crédits budgétaires de 1981 sera engagée.

A cet égard, il convient de noter qu'à aucun moment des crédits n'ont été perdus par annulation. Les crédits budgétaires disponibles ont toujours été engagés dans la période accordée (1 an en 1976 et 1977, deux ans à partir de 1978). En ce qui concerne le programme 1980, un petit montant reste à engager en faveur de deux projets qu'il reste à mettre au point, mais ces fonds seront certainement engagés avant la fin de 1980.

Il conviendrait de noter aussi que depuis 1979 une part croissante des fonds ont été engagés pendant les six premiers mois de l'année budgétaire (1 % en 1979, 14 % en 1981). Cette tendance va certainement se poursuivre étant donné que la nouvelle procédure du comité permet de mieux répartir l'examen des projets sur l'année. Il faudra toutefois attendre encore un certain temps avant que ces possibilités puissent être exploitées à fond car une accélération et un développement progressifs de la procédure d'instruction des projets seront nécessaires à cet effet.

III.b)2. Versements

Comme on l'a noté précédemment, le taux des versements n'est absolument pas le seul indicateur de l'efficacité de l'aide, mais il a l'avantage d'être facilement mesurable. Il présente bien entendu une grande importance en soi car il est évident que des versements plus rapides accéléreront l'effet du financement de l'aide et garantiront que sa valeur réelle ne sera pas érodée par l'inflation.

Le tableau suivant donne le total des versements effectués jusqu'à maintenant au titre des programmes 1976-80 (comme les premiers projets au titre du programme 1981 n'ont été arrêtés qu'en juillet dernier, il est évident qu'aucun versement n'a encore été effectué au titre de ce programme).

.../...

Total des fonds versés au 31 juillet 1981 (millions d'Ecus)

Programme	Fonds engagés	Fonds versés						Total (2)	Proportion versée %
		1976	1977	1978	1979	1980	1981 (1)		
1976	20,0	-	6,1	3,3	4,3	1,3	1,3	16,2	81,1
1977	45,0	-	-	5,0	6,9	11,8	2,7	26,3	58,5
1978	63,1	-	-	-	9,0	7,8	6,9	23,7	37,5
1979	105,9	-	-	-	0,2	18,9	20,8	39,9	37,7
1980	145,3	-	-	-	-	1,2	10,8	12,1	8,3
Total (2)	379,3	-	6,1	8,3	20,4	41,0	42,5	118,2	31,2

(1) Sept premiers mois seulement.

(2) L'addition des chiffres annuels ne correspond pas nécessairement au total, étant donné qu'ils sont arrondis.

A la fin de juillet 1981, le total des versements effectués au titre des programmes 1976-1980 en faveur des pays non associés atteignait 118,2 millions d'Ecus, soit un peu plus de 30 % du total des crédits engagés au titre de ces programmes. La proportion des fonds versés allait de 81 % pour le programme 1976, en vigueur déjà depuis quelque 4,5 ans, à 8 % pour le programme 1980. Comme on pouvait le penser, le niveau des versements s'est accru régulièrement au cours des dernières années, reflétant l'avancement du programme et l'augmentation du nombre des projets en cours de réalisation. Un total de 34,8 millions d'Ecus a été versé entre 1976 et 1979, tandis que 41,0 millions d'Ecus ont été dépensés rien qu'en 1980 et 42,5 millions pendant la première moitié de 1981.

Les taux de versement apparaissent plus clairement dans le tableau ci-dessous qui indique la proportion cumulée des crédits de chaque programme versés au cours de périodes successives de 12 mois (commençant six mois après la fin de l'exercice budgétaire correspondant).

Taux de versement cumulés au 31 juillet 1981

Programme	Crédits engagés	Pourcentage versé (mois suivant la fin de l'exercice budgétaire correspondant)				
		6	18	30	42	54
1976	20,0	-	31,5	64,9	71,9	81,1
1977	45,0	2,4	23,5	49,5	58,5	
1978	63,1	3,9	25,0	37,5		
1979	105,9	4,5	37,7			
1980	145,3	8,3				

.../...

Ce tableau donne évidemment une image simplifiée car il ne tient pas compte du fait que différents projets peuvent être engagés à différents moments au cours de l'exercice budgétaire ou (depuis 1978) au cours de l'exercice suivant. Il faut rappeler aussi qu'un gros versement destiné à un projet important peut avoir une influence significative sur le taux correspondant à une période quelconque.

Toutefois, compte tenu de ces facteurs, les chiffres donnent une image nette de la composition caractéristique des dépenses au titre de tout programme de ce type. Pendant la première année, ou à peu près, les versements sont forcément faibles étant donné le temps nécessaire pour définir un projet, engager les experts, lancer les avis d'appel d'offres et procéder aux adjudications. Au cours des deux ou trois années suivantes, les versements ont tendance à s'accélérer au fur et à mesure que commence la réalisation d'un nombre croissant de projets. Toutefois, après quatre ou cinq ans, le taux de versement tend à fléchir à nouveau, étant donné que les projets à versements plus rapides ont déjà été achevés et que les projets restants approchent de la fin de leur période de réalisation.

Suivant ce schéma, le programme de 1976 accusait un taux de versement zéro pendant les six premiers mois, mais atteignait 32 % après 18 mois et 65 % après 30 mois. Par la suite, le rythme accusait une décélération pour atteindre 72 % après 42 mois et 81 % après 54 mois. Le programme 1977 a accusé un taux général de versement légèrement plus lent atteignant 59 % après 42 mois (contre 72 % pour le programme de 1976 après la même période). Toutefois, ce rythme correspond dans les grandes lignes, au taux général de versement à attendre de projets ayant une durée de réalisation moyenne d'environ 5 ans. Le taux du programme 1978 est lui aussi légèrement plus faible avec 38 % après 30 mois.

Cependant, on constate avec le programme 1979 une nette accélération du rythme de versement, avec 38 % des crédits déjà versés après seulement 18 mois. Le programme 1980 poursuit cette tendance à la hausse avec 8 % versés après seulement 6 mois. Il ne faudrait pas toutefois surestimer cette accélération, car dans une certaine mesure elle reflète seulement le taux de versement rapide d'un projet déterminé (le programme d'engrais en Inde qui a reçu son premier financement en 1979). Il est évident que l'accélération des taux d'engagement mentionnés plus haut ainsi que l'attention accrue portée à la planification des versements dans le choix et la préparation des projets, commencent à porter leurs fruits.

Les chiffres relatifs aux six premiers mois de réalisation du programme en apportent une nouvelle preuve. La proportion du total des crédits dépensés au cours de cette période est passée de 2,4 % pour le programme 1977 à 4,5 % en 1979 et 8,3 % en 1980. On pourrait également mentionner que ce dernier chiffre aurait pu être plus élevé encore (11 %) sans le problème qui s'est posé récemment à propos des crédits de paiement et qui est examiné dans la section suivante du présent rapport.

.../...

Les différents programmes et projets font l'objet de commentaires plus détaillés dans une autre partie du rapport. Il convient de souligner que les taux de versement globaux cités ici sont généralement très méritoires étant donné l'orientation fondamentale du programme en faveur des pays non associés, l'accent qu'il met sur les projets de développement rural à déroulement lent et sa concentration sur les pays les plus pauvres. Par ailleurs, ces taux ne sont certainement pas plus lents que ceux enregistrés généralement par les autres grands donateurs opérant dans le même domaine.

III.5)3. Crédits de paiement

Les versements au titre du programme d'aide aux pays non associés ont soulevé récemment un problème particulier qui mérite une mention spéciale. A la suite d'une importante réduction du volume des crédits de paiement mis à disposition pour ce programme en 1981, la Commission n'a pas été en mesure, depuis le mois de mai de cette année, de faire face aux demandes de paiement résultant des différents projets financés au titre du programme depuis 1976.

Comme cela a été indiqué précédemment, les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour le programme d'aide aux pays non associés sont votés séparément chaque année. Le montant mis à disposition au titre des crédits d'engagement détermine le volume des nouveaux projets qui pourront faire l'objet d'une décision pendant l'année en cours, tandis que le montant prévu au titre des crédits de paiement détermine le montant des versements effectifs pendant l'exercice pour tous les projets en cours depuis 1976.

Pour 1981 la Commission avait proposé 200,0 millions d'Ecus en crédits d'engagement et 65,0 millions d'Ecus en crédits de paiement. Toutefois, les autorités budgétaires de la Communauté ont réduit ces montants à 150 millions et 23,0 millions respectivement, soit une réduction de 25 % des crédits d'engagement et de 65 % des crédits de paiement.

La réduction des crédits d'engagement sera forcément ressentie au cours des prochaines années, un nombre plus réduit de projets pouvant être financé au titre du programme 1981. Mais la réduction des crédits de paiement a des conséquences beaucoup plus immédiates et plus concrètes. Dès mai 1981, tous les crédits de paiement disponibles avaient été épuisés (y compris les crédits 1981 et le petit montant restant disponible au titre du budget 1980); par conséquent, aucun nouveau paiement n'a pu être autorisé. Le 31 juillet les paiements en souffrance atteignaient 10,4 millions d'Ecus et ce chiffre n'a cessé d'augmenter depuis (1).

Au cours du mois de juillet, la Commission a été en mesure d'effectuer un faible transfert provisoire provenant d'un autre article budgétaire, fournissant ainsi 1,4 million d'Ecus supplémentaires pour honorer les factures les plus urgentes (faute de quoi le chiffre des paiements en souffrance aurait été majoré d'autant). Mais l'ampleur du problème était telle qu'aucun transfert interne

.../...

(1) S'il avait été possible d'honorer les factures en suspens au moment où elles arrivaient à échéance, les taux de versement mentionnés plus haut auraient naturellement été un peu plus élevés. Au 31 juillet, les versements effectués au titre du programme 1976 auraient atteint 84,1 % du total des crédits du programme tandis que cette proportion aurait été de 60,3 % pour le programme 1977, de 42,0 % pour 1978, de 40,0 % pour 1979 et de 11,0 % pour 1980.

n'aurait pu fournir plus qu'une solution partielle et très limitée; il a donc fallu que la Commission inscrive une proposition beaucoup plus substantielle de crédits de paiement supplémentaires pour les pays non associés dans le budget supplémentaire qui a été approuvé par les autorités budgétaires en septembre.

Ces nouveaux crédits ont été disponibles vers la fin septembre et la Commission s'est efforcée alors de faire en sorte que toutes les factures en souffrance soient réglées aussi rapidement que possible. Mais ce retard forcé dans les paiements a entraîné des problèmes extrêmement sérieux.

La préparation de la procédure d'instruction des projets pour les futurs programmes a été retardée car il n'a pas été possible de recruter les experts extérieurs pour les missions d'identification et d'appréciation de courte durée qui sont indispensables. La mise en oeuvre des projets récemment approuvés a également été retardée en raison de l'impossibilité de signer les contrats ou même, dans certains cas, de procéder aux paiements anticipés nécessaires pour permettre le démarrage des travaux sur le plan local. Enfin, il a fallu suspendre le remboursement des travaux ou services déjà effectués aux gouvernements bénéficiaires et aux entrepreneurs.

Heureusement, ce problème est provisoire et il sera probablement résolu au moment de la publication du présent rapport. Toutefois, les problèmes qui se sont posés à cet égard soulignent combien il est important d'effectuer des estimations réalistes du volume des crédits nécessaires pour faire face aux paiements d'une année et de prévoir des crédits suffisants pour faire face aux obligations prévues.

Il ne faut pas oublier que les paiements au titre d'un programme d'aide de ce type ne peuvent pas être modifiés suivant les principales contraintes budgétaires de la Communauté. Au contraire, le volume des paiements à effectuer dans une année est le reflet des engagements pris au cours des années précédentes et il constitue une obligation légale résultant de ces engagements. Il n'est guère admissible, compte tenu de sa stature, que la Communauté ne soit pas en mesure de trouver, lorsqu'il le faut, les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations légales.

.../...

III.c) Avancement des différents programmes et projets (1976-80)

Compte tenu du grand nombre de projets financés au titre des derniers programmes pour les pays non associés, il n'est pas possible, dans un rapport général de ce type, d'examiner en détail les progrès des différents projets. Au mieux peut-on choisir certains projets qui ont posé des problèmes particuliers (ou qui ont été des succès) et essayer d'en tirer certaines indications générales sur les difficultés rencontrées dans l'exécution. Les commentaires suivants concernent les différents programmes annuels et les principales conclusions sont résumées dans la section finale.

III.c)1. Programme 1976

Les crédits engagés au titre de ce programme ont atteint au total 20,0 millions d'Ecus, dont 16,2 millions (81 %) avaient été versés en juillet 1981.

Sur les 8 projets compris dans ce programme, 3 sont déjà achevés et 4 autres le seront très bientôt. Dans 2 cas, des économies importantes ont été réalisées et l'on étudie actuellement la meilleure manière d'utiliser ces fonds dans le cadre des projets concernés.

Le dernier projet (assainissement Khaipur au Pakistan) progresse de manière satisfaisante après un certain retard survenu dans les premières années de réalisation et actuellement 65 % de l'aide ont été versés.

III.c)2. Programme 1977

Le total des engagements au titre de ce programme s'est élevé à 45,0 millions d'Ecus. Au 31 juillet 1981 les versements représentaient 26,3 millions, soit 59 % des crédits du programme.

Un total de 23 projets a été financé au titre de ce programme, dont 10 sont achevés. Pour 2 autres projets, les versements se situent entre 60 % et 80 %, tandis que pour les 11 projets restants les versements sont encore inférieurs à 50 % (y compris 2 projets pour lesquels aucun versement n'a encore été effectué).

Pour un bon nombre de ces projets, la réalisation se déroule maintenant sans problème, après divers retards lors de la phase de démarrage. Les retards qui se sont produits étaient généralement imputables à la mise au point des cahiers des charges ou au recrutement des experts. Ces problèmes ont été particulièrement aigus dans les cas du projet d'irrigation de Muhuri, au Bangladesh, (cofinancé avec la BIRD) du projet du sud-est du Sulawesi en Indonésie et des projets d'aquaculture en Birmanie et en Thaïlande (tous 3 cofinancés avec la Banque asiatique de développement).

Les deux projets pour lesquels aucun crédit n'a encore été dépensé sont tous deux cofinancés avec la Banque interaméricaine de développement (BID) : un projet de pêche au Honduras et un projet régional de stockage des céréales cofinancé avec la BCIE (Banco Centro-Americano por la Integración Económica). Dans ces deux cas, les retards se sont produits principalement lors de l'établissement des

plans détaillés d'exécution des travaux et des arrangements conclus entre la Banque et les bénéficiaires, ainsi qu'au cours de la préparation des dossiers d'appel d'offres.

Enfin, il convient de noter que la Banque asiatique de développement a suspendu la réalisation d'un projet (stockage des céréales et des engrais en Afghanistan) en raison de la situation actuelle dans le pays concerné.

III.c)3. Programme 1978

Le total des crédits du programme pour 1978 s'élevait à 63,1 millions d'Ecus, dont 23,7 millions d'Ecus (38 %) ont déjà été versés;

Sur les 35 projets financés au titre de ce programme, 15 sont achevés ou sur le point de l'être (avec des taux de versement de plus de 90 %). Cela inclut trois études préparatoires qui ont débouché sur des projets à réaliser dans le cadre de programmes ultérieurs. (1).

Dix autres projets accusent des taux de versement de 40 % ou plus, ce qui peut être considéré comme normal pour des projets qui en sont à ce stade de réalisation.

Les dix projets restants atteignent des taux de versement inférieurs à 40 %, y compris les quatre projets pour lesquels aucun crédit n'a encore été dépensé. Dans ces cas aussi, les principaux problèmes se sont posés lors de la phase de démarrage, mais désormais la réalisation progresse d'une manière satisfaisante dans la plupart des cas après que ces problèmes initiaux aient été résolus.

Ainsi, plusieurs projets ont été retardés en raison de difficultés relatives au recrutement des experts, notamment le projet de développement intégré de la zone Muhaweli-Ganga au Sri Lanka (réalisé en coopération avec la FAO), le projet de modernisation des plantations de thé au Bangladesh (cofinancé avec le Royaume-Uni), la deuxième aide au projet du sud-est du Sulawesi en Indonésie (Banque asiatique de développement) et une étude sur la production de bois avec l'ASEAN. Trois autres projets (tous cofinancés avec la BID) ont connu de sérieux retards lors de la mise au point des dispositions d'exécution entre la Banque et le bénéficiaire (Honduras, recherche et vulgarisation agricoles; Haïti, alimentation en eau des zones rurales; CFAD, programme régional de crédit rural).

III.c)4. Programme 1979

Le total des engagements au titre de ce programme s'est élevé à 105,9 millions d'Ecus, dont 39,9 millions (soit 38 % des crédits du programme) avaient été versés en juillet 1981.

Ce programme comprenait au total 39 projets, dont 8 sont déjà achevés, y compris une étude préparatoire sur un projet cofinancé ultérieurement avec la Belgique au titre du programme 1980 (projet d'irrigation de Huai Mong, en Thaïlande).

.../...

(1) Thaïlande, diversification des cultures, projet financé au titre du programme 1979; Indonésie, élevage à Baturaden, 1980; ASEAN, programme post-récoltes actuellement à l'étude pour le programme 1981).

Le chiffre relatif aux projets achevés inclut aussi le programme concernant les engrais pour l'Inde qui, avec une aide totale de 25,0 millions d'Ecus, a manifestement eu une influence considérable sur le taux moyen de versement pour l'ensemble du programme.

Ce projet particulier (répété depuis au titre du programme 1980 et de nouveau envisagé pour 1981) mérite d'être spécialement mentionné comme un type de financement particulièrement efficace. Conformément à l'arrangement conclu, l'aide de la Communauté est utilisée pour acheter des engrais destinés à être importés en Inde; les recettes locales tirées de la vente en Inde de ces engrais sont utilisées ultérieurement pour financer des projets de développement ruraux spécifiques, choisis par les autorités indiennes en collaboration avec la Commission. La réalisation de ces projets est assurée par les autorités indiennes mais avec un contrôle adéquat par la Commission.

Cette procédure permet de dépenser rapidement l'aide initiale (en préservant ainsi sa valeur intégrale pour le pays bénéficiaire) tout en permettant d'orienter l'utilisation finale des fonds vers les projets de développement rural dans les provinces les plus pauvres de l'Inde. Il faut souligner toutefois qu'un arrangement de ce type ne peut être adopté que dans certaines conditions bien particulières et qu'il ne pourrait pas être étendu automatiquement à d'autres pays en voie de développement.

Sur les projets restants, 15 accusent des taux de versement dépassant 20 %, ce qui peut être considéré comme normal pour des projets qui en sont à ce stade de réalisation. Quinze autres projets accusent des taux inférieurs à 20 %, dont 10 pour lesquels aucun versement n'a encore été effectué.

Dans de nombreux cas, il s'agit de projets lancés récemment ou qui sont sur le point d'être mis en oeuvre, et il est probable que les versements augmenteront très rapidement au cours des 12 prochains mois. Là encore, des retards ont souvent été enregistrés lors des premiers stades de réalisation et, dans certains cas, ils ont été assez importants.

Lorsque des retards se sont produits, le principal goulet d'étranglement s'est situé généralement au stade de la préparation et de l'adoption des cahiers des charges et des plans d'exécution des travaux. Les projets se rangeant dans cette catégorie comprennent deux projets d'abris d'urgence en Inde, un projet rural d'alimentation en eau au Honduras et le projet d'irrigation du Chambo en Equateur (tous financés de manière autonome), ainsi qu'un projet de culture du palmier à huile en Birmanie (Banque asiatique de développement), des routes de desserte en Haïti (BID), un centre de production de semences au Laos (en coopération avec la commission du Mekong). Dans d'autres cas, les retards étaient motivés par le recrutement des experts (Bangladesh, stockage des céréales et ASEAN, aquaculture) ou résultaient de la lenteur de la mise au point d'arrangements administratifs avec le bénéficiaire (développement de la production de caoutchouc en Thaïlande (BCIE), programme d'AT).

Enfin, la réalisation de deux projets en Bolivie (recensement agricole et irrigation à Cochabamba) a été suspendue par la Commission en raison de l'évolution de la situation dans ce pays. Le second de ces projets est cofinancé avec l'Allemagne qui a également suspendu ses activités.

.../...

III.c)5. Programme 1980

Le total des engagements au titre de ce programme s'élève à 145,3 millions d'Ecus, dont 12,1 millions d'Ecus, soit 8,3 %, avaient été versés en juillet 1981. Naturellement, le programme n'en est encore qu'à ses premiers stades de réalisation et la plupart des projets sont encore dans leur phase de démarrage et n'ont donc encore fait l'objet d'aucune demande de paiement.

Plusieurs projets sont déjà très avancés, en particulier le grand projet d'irrigation au Sri Lanka (versement 50 %), un projet d'infrastructure rurale au Zimbabwe (versement 68 %) et un projet d'élevage au Népal (versement 23 % ; cofinancé avec la Banque asiatique de développement).

Plusieurs des projets de recherche agricole financés par le GCRAI ont également fait l'objet d'importants versements (ce qui était prévisible en raison de la nature des projets). Pour l'un d'entre eux, l'aide au CIAT (Centro Internacional de Agricultura Tropical) aurait même été intégralement versée si les crédits avaient été disponibles pour effectuer les paiements lorsqu'ils ont été demandés.

III.c)6. Remarques de conclusion

Comme on l'a déjà souligné dans le présent rapport, les taux de versement globaux réalisés au titre du programme d'aide aux pays non associés sont très méritoires étant donné que le rythme des dépenses est assez lent pour des projets de développement rural comme ceux sur lesquels le programme se concentre.

Toutefois, il ressort des commentaires détaillés figurant plus haut que lorsque des problèmes se posent, c'est le plus souvent lors des premières étapes de réalisation des projets. Dans presque tous les cas susmentionnés, les problèmes qui sont apparus se rapportaient à la phase de démarrage, et notamment à la mise au point définitive des cahiers des charges, à la publication des avis d'appels d'offres, aux adjudications, au recrutement et à l'installation des experts, à l'élaboration par le bénéficiaire des arrangements administratifs détaillés. Dans certains cas, les problèmes étaient dus au fait que les financements locaux constituant la contribution du bénéficiaire n'étaient pas disponibles à temps, ou encore au déroulement des négociations de cofinancement, mais les problèmes de ce type ont été moins fréquents.

Il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y a jamais de difficultés aux étapes ultérieures. Il y a bien entendu des problèmes et, dans certains cas, ces problèmes dus à des facteurs techniques ou politiques imprévus constituent parfois une menace plus grave pour la poursuite du projet. Mais de tels cas sont restés rares et, d'une manière générale, la réalisation se déroule sans encombre lorsque la phase de démarrage est achevée.

.../...

Cette observation générale permet de souligner l'importance cruciale que revêtent la participation étroite du donateur et son contrôle, notamment au cours des premières étapes de réalisation. C'est effectivement lors de ces premières étapes que se concentre la majeure partie du travail de l'organisme donateur; la surveillance régulière nécessaire par la suite n'en est pas moins importante, mais il s'agit davantage d'un travail de routine et elle prend moins de temps.

Ce problème et ses implications pour la Commission ont été mentionnés expressément dans un rapport récent de la Cour des comptes des Communautés européennes (1). Se référant à deux projets réalisés au Bangladesh et financés au titre du programme pour les pays non associés (modernisation des plantations de thé en 1978 et stockage d'urgence de céréales en 1979), le rapport notait que ces deux projets auraient pu être mis en oeuvre beaucoup plus tôt si la Commission avait eu sur place un représentant permanent en mesure d'assurer la coordination avec les autorités bénéficiaires pendant la phase de démarrage.

D'une manière générale, il est évident que la Commission doit être en mesure de surveiller plus étroitement que jusqu'à maintenant les étapes initiales de la réalisation des projets. Cela ne peut se faire que si les effectifs dont elle dispose (tant à Bruxelles que sur place) sont accrus en conséquence.

.../...

(1) Rapport annuel pour 1980.

IV. QUESTIONS PARTICULIERES

IV.a) COFINANCEMENT

i. Considérations générales

L'article 4 du règlement sur l'aide aux pays non associés stipule que l'aide est accordée, pour une part importante, en cofinancement avec les Etats membres ou avec des organismes bilatéraux ou régionaux.

En fixant cet objectif, on a tenu compte des différents avantages que peut offrir le cofinancement. D'une manière générale, il permet à un donateur individuel de contribuer à un plus grand nombre de projets. Cet aspect peut être très important pour les pays bénéficiaires dont le donateur n'a qu'une expérience limitée. Plus précisément, une combinaison de plusieurs sources de financement assortie de conditions et de modalités différentes peut, dans certains cas, présenter beaucoup d'avantages pour le bénéficiaire. Pour la Communauté, le cofinancement par la CEE et les Etats membres peut renforcer la présence générale de la Communauté dans le pays bénéficiaire concerné.

Toutefois, le cofinancement n'est pas sans présenter aussi des inconvénients. La nécessaire coordination entre donateur et bénéficiaires peut prendre beaucoup de temps et elle peut faire peser à l'occasion une lourde charge sur l'administration bénéficiaire. Dans certains cas (selon le type de cofinancement pratiqué), il peut être nécessaire de trouver un compromis entre les règles et procédures des différents donateurs afin d'assurer une exécution efficace.

Généralement, trois différents types de cofinancement sont possibles. Le premier et le plus répandu est le cofinancement parallèle par lequel chaque donateur finance un élément particulier du projet en appliquant ses propres procédures et méthodes. Un deuxième type est le cofinancement "en association" où les fonds de tous les donateurs sont combinés et gérés suivant une seule procédure convenue (cette méthode est plus répandue dans le cadre de grands projets d'ingénierie où il n'est pas aisé de distinguer les différents éléments). La troisième possibilité est le financement "par intermédiaire" où le donateur n'a pas de rapports directs avec le bénéficiaire mais transmet les fonds par l'intermédiaire d'organismes tiers. Chacun de ces différents types de cofinancement a ses avantages et tel type peut être préférable à tel autre pour un projet déterminé.

ii. Cofinancement dans le cadre des programmes 1976-1980

Le nombre des projets ayant fait l'objet d'un cofinancement au titre du programme d'aide aux pays non associés s'est accru régulièrement, passant de 4 en 1976 à 21 en 1980. Sur les 379,3 millions d'Ecus engagés au titre de ces 5 programmes 165,3 millions d'Ecus, soit 44 % du total ont été consacrés à des projets cofinancés.

Sur les 150 projets distincts financés au titre de ces programmes, 70 étaient des projets cofinancés. L'importance moyenne de ces projets était de 2,4 millions d'Ecus (contre 2,7 millions d'Ecus pour les projets autonomes) et la part moyenne du total des coûts couverte par la CEE dans le cadre d'actions cofinancées a été de l'ordre de 12 %.

Certaines statistiques de base se rapportant aux projets cofinancés figurent dans le tableau suivant. D'autres tableaux plus détaillés se trouvent à l'annexe 3.

	1976	1977	1978	1979	1980	Total
Nombre de projets : total	8	23	35	39	45	150
: cofinancés	4	14	15	16	21	70
Total des crédits (millions d'Ecus)	20,0	45,0	63,1	105,9	145,3	379,3
dont projets cofinancés (millions d'Ecus)	9,0	24,2	32,9	40,6	58,6	165,3
Part du cofinancement	45 %	54 %	52 %	38 %	40 %	43 %
Coût total des projets cofinancés	64,4	418,5	365,9	209,0	337,9	1 395,6
Part de la CEE dans les coûts totaux	14 %	6 %	9 %	19 %	17 %	12 %

Comme on l'a indiqué précédemment, le cofinancement parallèle a été le plus fréquent puisque cette méthode a été utilisée pour 47 projets sur 70 cofinancés, ce qui représentait 74 % des crédits de cofinancement. Dans tous les cas, on a appliqué intégralement les règles et procédures d'adjudication de la CEE. Le financement en association (11 projets, 17 % des crédits) a été beaucoup moins répandu, tandis que le financement par intermédiaire (12 projets, 9 % des crédits) a été utilisé principalement dans les cas où la Communauté n'avait pas de contacts directs avec le bénéficiaire ou lorsque les projets s'inscrivaient dans des programmes généraux d'assistance technique appliqués par d'autres organismes (annexe tableau I).

Les principaux partenaires de cofinancement dans le cadre du programme d'aide aux pays non associés ont été les grandes organisations internationales et régionales (BAD, ADB, GCRAI, BIRD et BID), qui ont compté pour 98,6 millions d'Ecus dans les crédits d'aide aux non associés. La Banque asiatique de développement a été le principal partenaire (47,4 millions d'Ecus), suivie par la BIRD (23,5 millions), la BID (15,7 millions) et le GCRAI (12,0 millions).

Au total, 17 projets ont été cofinancés avec les Etats membres de la Communauté (annexe tableau III); ces projets ont représenté 58,8 millions d'Ecus d'aide communautaire; 4 projets ont été cofinancés avec la France, 4 avec l'Italie, 3 avec le Royaume-Uni, 2 avec la Belgique, 2 avec l'Allemagne, 1 avec les Pays-Bas (1). Jusqu'à présent, il n'y a eu aucun cofinancement avec le Danemark, la Grèce, l'Irlande ou le Luxembourg.

.../...

(1) Un autre projet, réalisé au Zimbabwe, a été cofinancé par la CEE, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Il y a lieu de noter que la contribution CEE aux projets cofinancés avec des Etats membres a été environ la moitié de celle des Etats membres. Il s'agit là d'un chiffre relativement élevé étant donné que le total de l'aide bilatérale des Etats membres aux pays non associés représente au moins cinq fois les fonds dont dispose la CEE.

En ce qui concerne la répartition géographique des actions cofinancées on peut dire qu'elle a été à peu près analogue à celle du programme d'aide aux pays non associés dans leur ensemble, l'Asie comptant pour 70 % des crédits de cofinancement, l'Amérique latine pour 23 % et l'Afrique pour 7 %.

La répartition sectorielle des projets cofinancés a également été analogue, dans ses grandes lignes, à celle de l'ensemble du programme (annexe tableau V), 77 % des crédits de cofinancement CEE étant consacrés à la production agricole, 15 % aux services agricoles et 8 % aux entreprises de services (annexe tableau V). Dans ces grands groupes sectoriels, l'accent a été mis tout particulièrement sur l'irrigation (31 % du total, contre 16 % du total des crédits).

Enfin, il pourrait être utile d'étudier les taux de versement réalisés pour les projets cofinancés. Le tableau suivant donne les taux de versement moyens pour les projets autonomes et cofinancés au titre des programmes 1976-1979 en établissant une distinction entre plusieurs catégories de projets cofinancés; Aucun chiffre n'a été donné pour le programme 1980, étant donné qu'un petit nombre seulement des projets inscrits à ce programme ont déjà été intégralement réalisés.

Taux de versement moyens au 31 juillet 1981

Programme	1976	1977	1978	1979
Projets autonomes	78 %	54 %	54 %	20 %
Projets cofinancés	63 %	79 %	33 %	21 %
Projets d'investissements cofinancés avec les Etats membres	-	-	15 %	0 %
Projets d'investissement cofinancés avec des organisations internationales ou régionales (1)	59 %	28 %	24 %	17 %
Projets d'AT cofinancés	100 %	100 %	79 %	0 %
Projets de recherche cofinancés	100 %	100 %	90 %	100 %

(1) BIRD, ADB, BID, BCIE.

.../...

D'après le tableau qui précède, il ne semble pas y avoir une très grande différence dans la composition des versements entre les projets autonomes et les projets cofinancés pris dans leur ensemble. Il existe certes des différences d'une année à l'autre, mais il est difficile de déceler une orientation nette dans les variations annuelles.

Il est cependant évident que pour certains types de projets cofinancés, les déboursements sont beaucoup plus lents que la moyenne. En particulier, les grands projets d'investissement cofinancés avec des organisations internationales et régionales ont un rythme de versement très lent; en juillet 1981, les taux de versements pour ces projets atteignaient 28 % pour le programme de 1977 et 24 % pour le programme de 1978, contre 54 % pour les projets autonomes de ces deux programmes. Les versements ont également été assez lents pour les projets d'investissement cofinancés avec des Etats membres au titre des programmes 1978/79.

D'autre part, les projets de recherche et d'assistance technique cofinancés ont entraîné des déboursements nettement plus rapides, les versements atteignant 100 % dans plusieurs cas. Il fallait d'ailleurs s'y attendre, en raison du caractère particulier de ces projets.

Mais il ne faudrait pas attacher une trop grande importance aux taux de versement plus lents enregistrés dans certains types de projets. Un bon nombre de ces projets cofinancés avec des organisations internationales ou régionales ont consisté en de grands travaux d'irrigation ou de développement intégré qui sont peut-être plus complexes et plus lents à réaliser.

Par ailleurs, certains organismes attendent l'engagement formel des crédits pour faire exécuter une partie importante des travaux préparatoires, ce qui allonge le délai "normal" entre l'engagement et le versement. L'ADB, par exemple, a pour habitude de faire exécuter les travaux détaillés de conception dans le cadre du projet définitif (contrairement à la pratique habituelle de la Commission), tandis que la BID effectue ses engagements formels avant même que les négociations sur les modalités de prêt aient eu lieu (1).

Il n'en reste pas moins qu'un nombre important de projets financés ont enregistré des retards allant au-delà du délai normal prévisible; plusieurs cas de ce genre ont été relevés dans l'examen des projets et des programmes particuliers effectué plus haut (pages 21-25). Comme pour les projets autonomes, ces retards se sont concentrés principalement dans les premières étapes de la réalisation (recrutement des experts, approbation de la conception définitive, appels d'offres). A l'avenir, il faudra donc accorder une attention toute particulière à cette phase très délicate de l'exécution.

IV.a)3. Observations succinctes

Au cours des premières années du programme d'aide aux pays non associés, il a souvent fallu recourir à la méthode du cofinancement pour trouver des projets valables dans des pays que la Commission connaissait assez mal. Ces dernières années, cet aspect a perdu de son importance et le cofinancement n'est plus

.../...

(1) D'autre part, la BIRD lance fréquemment des avis d'appels d'offres avant même qu'une décision d'engagement formel n'ait été prise.

recherché que dans des situations particulières où il peut apporter des avantages spécifiques. A cet égard, il convient cependant de tenir compte du fait que les autres donateurs, bilatéraux et multilatéraux, doivent souvent faire face à des problèmes pour contribuer à la réalisation d'une gamme suffisamment large de projets concrets et que, de ce fait, le champ du cofinancement n'est pas illimité.

Mais il ne faut pas méconnaître d'autres problèmes virtuels du cofinancement. D'une part, certains types de projets cofinancés peuvent entraîner un ralentissement des versements et causer des retards lors des premières étapes de réalisation. Dans une certaine mesure, cela peut être dû au type de projet ou aux procédures suivies par le partenaire de cofinancement.

D'autre part, de nombreux pays bénéficiaires se montrent assez réticents à l'égard du cofinancement. Traiter pour un seul projet avec plusieurs donateurs, chacun ayant ses procédures et impératifs propres, peut faire peser une charge de travail supplémentaire considérable sur l'administration du pays bénéficiaire;

Pour autant que ces problèmes soient reconnus et que des mesures appropriées soient prises pour y faire face, le cofinancement peut encore présenter un intérêt certain pour les donateurs comme pour les bénéficiaires.

Il ne faut cependant pas oublier que le cofinancement n'est qu'un des aspects de la coopération et de la coordination régulières qui doivent nécessairement exister entre les donateurs. Dans le cadre communautaire, les contacts entre les services de la Commission et les autorités des Etats membres responsables de l'aide se sont développés et des échanges de vues réguliers ont lieu entre les principaux partenaires de cofinancement multilatéral. Il se peut que ces contacts réguliers ne débouchent pas toujours concrètement sur des cofinancements déterminés, mais ils n'en sont pas moins importants dans la mesure où ils permettent une meilleure coordination entre les divers projets et programmes.

IV.b) ETUDES ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Comme on l'a déjà noté dans le présent rapport, les études et l'assistance technique générale sont un élément crucial des programmes d'aide aux pays non associés par leur importance pour aider les pays bénéficiaires à préparer des projets et, plus généralement, à surmonter les difficultés dues à leur faible capacité d'absorption.

Entre 1976 et 1980, ces actions ont représenté 7 % du total des crédits. Ce chiffre comprend non seulement les actions financées directement par la Communauté (en tant que projets distincts ou au titre des dispositions spéciales pour études et assistance technique ainsi que pour frais administratifs), mais il comprend aussi les études financées indirectement par le biais d'organisations comme la Banque asiatique de développement et la BICE. Il ne comprend cependant pas l'assistance technique plus spécifique et les actions de soutien orientées vers la coopération à la réalisation de programmes ou de projets particuliers, et financées soit en tant qu'actions distinctes soit en tant qu'éléments de projets individuels.

.../...

Une liste complète de ces études et actions d'assistance technique générale est donnée en annexe 4, pour information. D'une manière générale, on peut constater que, dans les grandes lignes, ces actions ont suivi la même répartition géographique et sectorielle que l'ensemble du programme. Cependant, pour certains bénéficiaires ou dans certains secteurs, la nécessité d'études préparatoires ou d'actions d'assistance technique a été plus grande que dans d'autres; c'est pourquoi la proportion des études est un peu plus élevée dans la région d'Amérique latine.

Comme on pouvait s'y attendre, les actions d'assistance technique ponctuelles où les études sont généralement de dimensions relativement modestes et permettent des versements rapides, encore que leurs dimensions varient évidemment en fonction des objectifs (1); à plusieurs reprises, des problèmes concernant le recrutement des experts ont entraîné des retards dans la réalisation (comme c'est d'ailleurs le cas des projets à grande échelle).

Enfin, il serait peut-être utile de faire un bref commentaire sur la distinction entre les dispositions spéciales pour frais administratifs et contrôles (introduites en 1977) et celles pour études et assistance technique (introduites en 1979). Les premières sont destinées surtout à aider la Commission à faire face à ses responsabilités dans le domaine de l'évaluation, de l'appréciation et du contrôle des projets sur place, elles ont été utilisées surtout pour financer le recrutement, pour de courtes périodes, des spécialistes extérieurs chargés de procéder à des évaluations ou des appréciations ponctuelles ou d'effectuer des contrôles réguliers en cours de réalisation des projets. Ces dispositions ont également permis d'affecter des conseillers en développement aux délégations régionales de la Commission à Bangkok et à Caracas.

D'autre part, les dispositions spéciales pour études et assistance technique sont destinées à profiter plus directement aux pays bénéficiaires eux-mêmes en permettant une procédure accélérée pour mener à bien la préparation des petits projets ou des mesures d'assistance technique demandées par le bénéficiaire. Auparavant, chacune de ces actions devait être approuvée séparément de la même manière que les projets d'ensemble, ce qui entraînait naturellement des retards considérables dans l'instruction d'un projet. On notera toutefois que le recours à cette procédure accélérée a été limité aux actions coûtant moins de 300 000 Ecus; les études ou mesures d'assistance technique à plus grande échelle ont toutes suivi la procédure normale applicable aux projets d'ensemble.

.../...

(1) Dans le domaine de la préparation des projets, des études peuvent être nécessaires à n'importe quel stade de la reconnaissance et de l'évaluation initiales à la préparation des cahiers des charges détaillés, en passant par les études de pré-faisabilité et de faisabilité. Le coût de telles études peut aller de 50 000 Ecus ou moins à 1 million d'Ecus ou plus pour les très grands projets.

V. CONCLUSIONS

Le programme d'assistance technique et financière aux pays en voie de développement non associés entre maintenant dans sa sixième année et, manifestement, il fait désormais partie intégrante de la politique générale de coopération et d'aide au développement menée par la Communauté. Du point de vue intérieur, un très grand pas en avant a été fait en février 1981 avec l'adoption officielle par le Conseil du règlement fixant les objectifs et procédures fondamentaux du programme.

A l'extérieur, le programme est certainement très bien reçu par les différents pays et organisations bénéficiaires, en dépit du montant relativement modeste des fonds disponibles. Le fait que les crédits du programme soient versés à titre d'aide non remboursable, avec possibilité de couvrir les dépenses locales lorsque cela est approprié, revêt une importance particulière pour les pays les plus pauvres qui sont d'ailleurs les principaux bénéficiaires du programme.

Depuis son lancement en 1976, le programme en faveur des pays non associés s'est développé très rapidement, les crédits d'engagement passant de 20 millions d'Écus en 1976 à 150 millions d'Écus en 1981. Conformément aux objectifs principaux du programme, le financement s'est concentré sur des projets de développement du secteur rural dans les pays les plus pauvres tout en veillant, comme il se doit, à maintenir un certain équilibre géographique dans l'allocation des fonds.

L'exécution du programme se déroule dans de bonnes conditions, avec au total 394,9 millions d'Écus engagés et 118,2 millions d'Écus versés en juillet 1981. En fait, le rythme des versements s'est accéléré rapidement ces dernières années au fur et à mesure que le programme se développait et qu'un nombre croissant de projets étaient en cours de réalisation.

Natuellement, plusieurs problèmes se sont posés dans l'exécution de divers projets particuliers, mais cela est inévitable dans tout programme d'aide de ce type et, à cet égard, l'expérience faite par le programme d'aide aux pays non associés n'a pas été différente de celle des autres donateurs opérant dans le domaine du développement rural.

Certains de ces problèmes ont fait l'objet d'une attention particulière dans le présent rapport. Il a fallu notamment souligner le problème crucial que constitue la capacité d'absorption du bénéficiaire et notamment des PVD les plus pauvres. Il faut donc qu'un donateur apporte une assistance substantielle à la préparation et à la réalisation d'un projet et qu'il surveille étroitement son exécution.

Compte tenu de ces problèmes, une part importante du total des crédits du programme a été consacrée à des études et à l'assistance technique pour la préparation des projets. L'assistance technique pour la réalisation a été incluse, comme il se doit, dans les projets individuels. En outre, la Commission a fait un effort considérable pour accroître ses moyens de surveillance, tant à Bruxelles que sur place. Toutefois, il a été à nouveau nécessaire d'attirer l'attention sur les difficultés causées par les problèmes de personnel.

ANNEXES

- (1) Allocation des crédits par bénéficiaire, 1976-80**
- (2) Ventilation détaillée des crédits par secteur, 1976-80**
- (3) Statistiques sur le cofinancement**
- (4) Liste des études financées au titre du programme d'aide aux pays non associés.**

ANNEXE 1

Allocation des crédits par bénéficiaire, 1976-80 (millions d'Ecus)

	1976	1977	1978	1979	1980	Total 1976-80
I PROJETS NORMAUX						
Afghanistan	-	1,00	-	-	-	1,00
Bangladesh	2,50	5,00	6,60	8,00	10,60	32,70
Birmanie	-	1,00	-	4,90	-	5,90
Inde	6,00	12,00	15,40	25,00	28,00	86,40
Indonésie	1,00	2,00	5,50	9,90	8,20	26,60
Laos	-	-	2,00	2,10	-	4,10
Maldives	-	-	-	-	0,50	0,50
Népal	-	-	3,00	-	2,20	5,20
Pakistan	3,00	4,00	4,80	6,70	5,80	24,30
Philippines	-	-	-	4,50	3,50	8,00
Sri Lanka	2,00	2,00	2,00	0,30	15,40	21,70
Thaïlande	-	1,00	0,30	5,70	13,50	20,50
Vietnam	-	2,40	-	-	-	2,40
Yémen (Nord)	-	2,00	-	1,10	-	3,10
ADB	1,50	0,40	1,20	1,20	-	4,30
ASEAN	-	-	0,60	0,30	-	0,90
ICRISAT	2,00	1,00	0,80	0,80	0,95	5,55
IRRI	-	1,00	0,80	1,00	1,20	4,00
Commission du Mékong	-	-	-	0,40	-	0,40
TOTAL POUR L'ASIE	18,00	34,80	43,00	71,90	89,85	257,55
Bolivie	2,00	1,80	1,90	3,00	-	8,70
Equateur	-	-	-	2,90	-	2,90
Haïti	-	-	2,40	5,00	5,50	12,90
Honduras	-	1,00	2,40	3,20	8,00	14,60
Nicaragua	-	-	-	-	2,80	2,80
Pérou	-	-	-	2,00	1,00	3,00
Pacte Andin	-	3,60	2,70	0,30	2,00	8,60
BCIE	-	1,80	0,43	0,50	0,50	3,23
CATIE	-	-	0,57	1,10	0,20	1,87
CFAD	-	-	1,80	-	-	1,80
CIAT	-	-	0,80	1,00	1,15	2,95
CIP	-	-	0,40	0,50	0,60	1,50
BID	-	-	-	-	2,00	2,00
INCAP	-	1,80	-	-	-	1,80
OLADE	-	-	0,60	-	0,60	1,20
TOTAL POUR L'AMERIQUE LATINE	2,00	10,00	14,00	19,50	24,35	69,85
Angola	-	-	0,50	0,90	-	1,40
Mozambique	-	-	3,00	-	-	3,00
Zimbabwe	-	-	-	-	14,50	14,50
TOTAL AFRIQUE	-	-	3,50	0,90	14,50	18,90

ANNEXE 1

..	1976	1977	1978	1979	1980	Total 1976-80
II PROJETS D'URGENCE A LA SUITE DE CATASTROPHES						
République dominicaine	-	-	-	-	4,00	4,00
Inde	-	-	2,00	4,50	4,40	10,90
Nicaragua	-	-	-	2,50	-	2,50
Pérou	-	-	-	-	1,50	1,50
Sri Lanka	-	-	-	3,00	-	3,00
Zimbabwe	-	-	-	-	4,00	4,00
Amérique centrale (PAHO)	-	-	-	1,10	-	1,10
TOTAL POUR LES PROJETS D'URGENCE	-	-	2,00	11,10	13,90	27,00
III AUTRES MONTANTS PREVUS						
Etudes à petite échelle et assistance technique	-	-		1,50	1,00	2,50
Frais administratifs	-	0,20	0,60	1,00	1,70	3,50
TOTAL DIVERS	-	0,20	0,60	2,50	2,70	6,00
FINANCEMENT TOTAL DU PROGRAMME (I + II + III)	20,00	45,00	63,10	105,90	145,30	379,30

Ventilation par secteur des crédits d'aide aux pays non associés 1976-80

	1976	1977	1978	1979	1980	Total 76-80
Total des ressources du programme (millions d'Ecus)	20,0	45,0	63,1	105,9	145,3	379,3
dont	%	%	%	%	%	%
I. Production agricole						
Développement intégré de zones	-	8,4	13,9	4,7	17,9	11,5
Agriculture générale	35,0	5,3	15,4	23,0	17,3	18,1
Irrigation	37,5	26,0	13,8	16,3	11,2	16,2
Stockage	-	32,9	24,4	7,6	-	10,1
Transformation et commercialisation	10,0	-	-	2,4	11,0	5,4
Elevage, pêche, sylviculture	-	6,6	8,9	9,3	8,1	8,0
Divers	7,5	3,1	2,6	2,0	7,4	4,6
(Sous-total)	(90,0)	(82,4)	(79,0)	(65,3)	(72,9)	(73,8)
II. Services agricoles						
Recherche (agriculture et alimentation)	10,0	17,1	4,4	6,1	2,8	6,0
Crédit rural	-	-	6,6	17,0	1,4	6,4
Divers	-	-	1,4	0,9	5,3	2,7
(Sous-total)	(10,0)	(17,1)	(12,4)	(24,0)	(9,6)	(15,0)
III. Entreprises de services						
Transport et énergie	-	-	1,0	-	1,7	0,8
Alimentation en eau et assainissement	-	-	2,5	3,0	3,1	2,5
(Sous-total)	(-)	(-)	(3,5)	(3,0)	(4,7)	(3,2)
IV. Développement social						
Santé, éducation, logement	-	-	0,6	-	5,2	2,1
Installation d'urgence	-	-	3,2	5,3	5,8	4,2
(Sous-total)	(-)	(-)	(3,8)	(5,3)	(10,9)	(6,3)
V. Industrie	-	-	0,3	-	-	0,1
VI. Montant prévu pour les frais administratifs et l'assistance technique à petite échelle	-	0,4	1,0	2,4	1,9	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

STATISTIQUES SUR LE COFINANCEMENTI. Type de cofinancement, 1976-80

	Parallèles	Conjoints	Par intermédiaires	Total
Nombre de projets	47	11	12	70
Contribution CEE (millions d'Ecus)	122,5	27,6	15,2	165,3
Part du total	74 %	17 %	9 %	100 %

II. Principaux partenaires de cofinancement, 1976-80

	Etats membres	ADB	BIRD	BID	GCRAZ	Autres	Total
Nombre de projets	17	17	9	7	14	6	70
Contribution CEE (millions d'Ecus)	58,8	47,4	23,5	15,7	12,0	7,9	165,3
Part du total	35,6 %	28,7 %	14,1 %	9,5 %	7,3 %	4,7 %	100 %

III. Co-financement avec d'autres Etats membres de la CEE, 1976-80

Pays	Nombre de projets	Contribution de l'Etat membre (millions d'Ecus)	Contribution CEE (millions d'Ecus)	Coûts totaux des projets (millions d'Ecus)
Belgique	2	3,70	13,00	18,70
France	4	2,20	9,10	12,00
Allemagne	2	8,13	5,50	19,90
Italie	4	1,63	12,20	17,00
Pays-Bas	1	0,33	0,30	0,65
Royaume-Uni	3	72,60	14,70	122,16
Plusieurs Etats membres (1)	1	35,20	4,0	40,40
Total	17	123,79	58,80	230,81

(1) Un projet au Zimbabwe, cofinancé avec l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

IV. Répartition géographique du cofinancement, 1976-80

	Asie	Amérique latine	Afrique	Total
Nombre de projets	43	24	3	70
Contribution CEE (millions d'Ecus)	115,85	38,45	11,0	165,3
Part du total	70 %	23 %	7 %	100 %

V. Répartition sectorielle du cofinancement, 1976-80

	Production agricole	Services agricoles	Entreprises de services	Total
Nombre de projets	43	21	6	70
Contribution CEE (millions d'Ecus)	127,8	24,0	13,5	165,3
Part du total	77,3 %	14,5 %	8,2 %	100 %

ETUDES ET MESURES D'ASSISTANCE TECHNIQUE**I. Liste complète des études et des mesures d'assistance technique générale
directement financées au titre des programmes 1976-1980**

Année	Bénéficiaire	Intitulé	Catégorie (étude/AT)	Aide CEE (millions d'Ecus)
1976	ADB	Programme d'assistance technique	Etudes	1,50
1977	NORD YEMEN	Bassin du Wadi Rasyan	Etude	0,70
	ADB	Programme d'assistance technique	Etudes	0,40
	PACTE ANDIN	Assistance technique dans le secteur rural	AT	1,00
	-	Montant spécial pour frais administratifs	-	0,20
1978	INDONESIE	Centre laitier de Baturaden	Etude	0,15
	THAILANDE	Centre de sélection des semences, région Sud	Etude	0,10
	THAILANDE	Diversification des cultures, région Nord-Est	Etude	0,20
	ADB	Programme d'assistance technique	Etudes	1,20
	ASEAN	Programme régional post-récoltes	Etude	0,30
	ASEAN	Etude régionale sur l'utilisa- tion des essences	Etude	0,30
	OLADE	Relevés géothermiques	AT	0,60
	BCIE	Programme d'assistance technique	Etudes	0,43
	PACTE ANDIN	Etude sur les matériaux de construction de substitution	Etude	0,10
	PACTE ANDIN	Projet de logement pilote	AT	0,40
	PACTE ANDIN	Développement de la culture du palmier à huile	Etude	0,40
	PACTE ANDIN	Normalisation industrielle et contrôle de qualité	AT	0,20
	ANGOLA	Usine de transformation du pois- son de Mocamedes	Etude	0,50
	-	Montant spécial pour frais administratifs	-	0,60

1979	SRI LANKA	Etude hydrologique de Mahaweli Ganga	Etude	0,30
	THAILANDE	Etudes sur l'irrigation, région Nord-Est	Etude	0,70
	ADB	Programme d'assistance technique	Etudes	1,20
	INDONESIE	Projet d'irrigation de Waru-Turi et de Seluma-Lais	Etude	0,80
	ASEAN	Programme régional d'agriculture	Etude	0,30
	COMMISSION DU MEKONG	Assistance technique au secrétariat	AT	0,40
	BCIE	Programme d'assistance technique	Etudes	0,50
	-	Montant spécial pour assistance technique et études	-	1,50
	-	Montant spécial pour frais administratifs	-	1,00
1980	NICARAGUA	Assistance technique au secteur rural	AT	2,80
	PACTE ANDIN	Programme d'étude intéressant le secteur rural	AT	2,00
	BCIE	Programme d'assistance technique	Etudes	0,50
	OLADE	Relevés géothermiques régionaux	AT	0,60
	ZIMBABWE	Programme d'étude du secteur rural	Etudes	1,00
	ZIMBABWE	Programme d'assistance technique	AT	0,50
	-	Montant spécial pour assistance technique et études	-	1,00
	-	Montant spécial pour frais administratifs	-	1,70
		TOTAL		26,08

Remarques : Le tableau ci-dessus comporte à la fois des études et des mesures d'assistance technique générale destinées à la préparation ou à la planification des futurs programmes ou projets. Les mesures d'assistance technique plus spécifiques, axées sur la réalisation de programmes ou projets particuliers, n'ont pas été incluses.

Des données détaillées sur les études financées au titre des programmes d'assistance technique avec l'ADB et le BCIE figurent ci-dessous au tableau II. Des données détaillées sur les mesures financées au titre des montants spéciaux pour études/AT ou frais administratifs figurent au tableau III ci-dessous.

**II. Etudes financées indirectement par l'intermédiaire d'organisations régionales,
1976-80**

**(a) Programmes d'assistance technique de la Banque asiatique de développement
ADB, 1976-79**

Année	Pays	Intitulé	Coût (milliers d'Ecus)
1976	BANGLADESH	Pêche intérieure	160
	BANGLADESH	Irrigation de Pabna	176
	BIRMANIE	Développement de la culture du palmier à huile	172
	INDONESIE	Irrigation à Bali-I	80
	NEPAL	Institut de formation et de crédit agricole	224
	PHILIPPINES	Irrigation à Mindanao-II	160
	SRI LANKA	Développement de la culture de la canne à sucre à Sevenagala	280
	THAILANDE	Développement de la pêche intérieure	103
1977	BANGLADESH	Instituts ruraux de formation professionnelle	118
	NEPAL	Développement rural intégré à Sagarmatha	264
1978	BANGLADESH	Forages de puits I	252
	INDONESIE	Transformation de l'huile de palme	78
	LAOS	Infrastructures agricoles	53
	PHILIPPINES	Développement intégré à Palawan	280
	SRI LANKA	Développement intégré de la culture du thé	78
	SRI LANKA	Développement d'une zone aride à Anuradhapura	240
	THAILANDE	Irrigation à moyenne échelle	280
1979	BIRMANIE	Centre technique de traitement du riz après récolte	120
	NEPAL	Deuxième projet de développement rural intégré	280
	INDONESIE	Elevage à Aceh/Nord-Sumatra	136
	PAKISTAN	Enseignement agro-technique	118

Remarques : (1) Les coûts des études ont été convertis à partir de roubles en dollars au taux de change indicatif de 9,25 dollars = 1 Ru.

(2) Un certain nombre d'études de culture du riz ont été financées par le gouvernement indien.

(b) Programme d'assistance technique BCIE, 1978-80

Année	Pays	Intitulé	Coût (milliers d'Ecus)
1978	HONDURAS	Etude sur la culture du palmier à huile, des agrumes et du cacao	264
	NICARAGUA	Etude sur l'alcool éthylique	184
	REGION CENTRE-AMERICAINE	Etude sur la culture du cacao	40
1979	COSTA-RICA	Etude sur des silos de stockage	44
	NICARAGUA	Etude sur la culture du cacao	200

Remarques : (1) Les coûts ont été convertis à partir de sommes en dollars, sur la base d'un taux de change indicatif de 1,25 dollar = 1 Ecu.

(2) La liste des études au titre du programme 1980 (englobant aussi le solde des crédits restant disponibles au titre des programmes antérieurs) sera bientôt arrêtée.

III. Actions financées au titre des montants spéciaux pour frais administratifs, études et assistance technique

III.a. Actions concernant la préparation et l'appréciation de projets déterminés

Année	Pays	Intitulé	Coût (milliers d'Ecus)
1978	SRI LANKA	Modernisation de la culture du coco	4
	ASEAN	Programme régional d'aquaculture	19
	HAITI	Développement rural intégré, région Sud	52
	HONDURAS	Développement de la production laitière	9
	ANGOLA	Pêche maritime	15
	COMMISSION DU MEKONG	Assistance technique	75
	EQUATEUR	Irrigation dans la région de Chambo	25
	PAHO	Programme de préparation des mesures à prendre en cas de tremblements de terre	3
	BANGLADESH	Stockage de sécurité de produits alimentaires	34
	TOTAL		236
1979	EQUATEUR	Recherche d'énergie en zone rurale	54
	NICARAGUA	Assistance technique ENABAS	127
	HONDURAS	Développement de la pêche	26
	THAILANDE	Irrigation à petite échelle, région Nord-Est	39
	HONDURAS	Développement de la production laitière-II	76
	NICARAGUA	Développement rural intégré de Waslala	87
	PACTE ANDIN	Développement de la culture du palmier à huile	15
	HAITI	Développement rural intégré dans la région du Jacmel	80
	THAILANDE	Etude et mise en œuvre d'un projet de développement des énergies de substitution	51
	ASEAN	Développement des énergies de substitution	12
	BIRMANIE	Développement de la culture du palmier à huile	37
	HONDURAS	Développement des communautés autochtones	31
	BANGLADESH	Développement de l'irrigation	67

	PEROU	Programme de Vicuna	53
	PHILIPPINES	Etude sur la pêche	30
	REPUBLIQUE DOMINICAINE	Irrigation dans la région de Juancho	73
	HAITI	Développement rural intégré de Jacmel-II	47
	NICARAGUA	Développement rural intégré de Waslala-II	267
	YEMEN DU NORD	Développement de la sylviculture	10
	REGION CENTRE-AMERICAINE	Recensement des réserves alimentaires de sécurité	136
	TOTAL		<u>1 320</u>
1980	THAILANDE	Détournement du cour de l'Ing Yom Nan	232
	NICARAGUA	Assistance technique ENADAS-II	23
	INDONESIE	Recensement des coopératives	30
	PACTE ANDIN	Technologie rurale	50
	TOTAL		<u>335</u>

III.b. Actions se rapportant à l'exécution du programme général et à la surveillance et au contrôle des projets

(En milliers d'Ecus)	1977	1978	1979	1980
Recrutement, pour de courtes périodes, d'experts chargés d'études sur des questions de développement particulières dans les différents pays bénéficiaires (1)	-	90	77	-
Recrutement, pour de courtes périodes, d'experts chargés d'aider à la préparation et au contrôle des projets	200	210	353	10
Recrutement d'experts pour les délégations régionales de Bangkok et de Caracas	-	60	262	158
Divers	-	-	207(2)	-
Total	200	360	899	168

(1) Les études préparées au titre de cette rubrique comprennent des examens de procédures administratives ou de procédures de planification du développement en Inde, en Indonésie, dans l'ASEAN, à l'ADB, ainsi qu'une enquête sur les résultats obtenus en Inde en matière de sécurité alimentaire.

(2) Contribution supplémentaire à un projet de 1977 (Vietnam, fourniture de machines agricoles) pour couvrir l'augmentation des coûts résultant des fluctuations des taux de change.

III.c. Résumé

(en milliers d'Ecus)	1977	1978	1979		1980	
	CA	CA	CA	TA	CA	TA
Fonds disponibles	200	600	1 000	1 500	1 700	1 000
Fonds utilisés	200	596	899	1 320	168	335
dont :						
- préparation et évaluation de projets spécifiques (tableau III.a.)	-	236	-	1 320	-	335
- exécution du programme général et surveillance des projets (tableau III.b.)	200	360	899	-	168	-

CA = Montant spécial pour frais administratifs.

TA = Montant spécial pour études et assistance technique.

Remarque : L'utilisation de crédits au titre des dispositions spéciales 1980 (dont le financement n'a été approuvé qu'en décembre 1980) a dû être retardée à la suite du manque de crédits de paiement disponibles au titre du budget 1981 (voir pages 19-20). Le solde actuellement disponible sera absorbé au cours des prochains mois, lorsque des crédits de paiement seront à nouveau disponibles et que de nouveaux engagements pourront être pris.